



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Animation d'un atelier pour transmission de techniques d'animation de
séances de travail collectif pour passer du « bilan » des actions à
« l'évaluation » des actions**

DEMANDE DE DEVIS – CAHIER DES CHARGES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
numéro SIRET : 784 845 026 00045
siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber

OBJET:

**Prestation d'animation d'atelier sur les techniques d'animation liées à l'évaluation,
précisément : comment passer de la réalisation d'un bilan à l'évaluation de ce bilan ? Le
vendredi 27 novembre 2026 après-midi à Paris**

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

Date limite de dépôt des offres : 30/10/2026 à 12h

Description de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Pour en savoir plus : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Contexte

Les chartes des Parcs

La charte d'un Parc naturel régional constitue son projet de territoire pour 15 ans. Elles sont élaborées selon les dispositions législatives et réglementaires énoncées aux articles L.333-1, et R. 333-1 et suivants du code de l'environnement. Elles contiennent des orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire sur les sujets en lien avec les missions des Parcs : protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel ; contribuer à l'aménagement du territoire ; contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, et contribuer à des programmes de recherche. Elles contiennent des mesures qui concernent : la préservation de la biodiversité, des paysages, l'agriculture, l'énergie, l'éducation des publics, la culture, la protection et la valorisation des patrimoines, etc. Les parcs naturels régionaux sont gérés par un syndicat mixte ouvert composés des signataires de la charte : les communes, les intercommunalités, les départements, les Régions.

L'évaluation

Les Parcs naturels régionaux doivent réaliser deux exercices d'évaluation principaux durant les 15 années de la vie de leur charte :

- **Une évaluation à mi-parcours** : elle permet de poser un premier bilan de la mise en œuvre de la charte (et de l'évolution du territoire), de réajuster les priorités d'actions du Syndicat mixte du Parc, et de réadapter le dispositif de suivi-évaluation si nécessaire.
- **Une évaluation finale** : elle permet de faire le point sur environ 12 ans de mise en œuvre de la charte et d'évolution du territoire. Les conclusions de cette évaluation finale doivent permettre de construire et d'enrichir le nouveau projet de charte à réaliser.

Pour que ces deux réalisations soient utiles, et permettent réellement d'aider le Parc à réadapter ses modes de faire, ou à construire son nouveau projet de territoire, elles doivent contenir une vraie critique évaluative du bilan des actions réalisées. La méthodologie permettant de passer de la construction du bilan à la construction d'une évaluation gagneraient à être précisée auprès des Parcs.

Communauté évaluation

La Fédération anime la thématique « évaluation » à l'échelle du réseau des PNR, par le biais d'un groupe appelé « Communauté évaluation », qui regroupe des PNR, des Parcs nationaux et des Parcs marins. Chaque année, elle organise une réunion en présentiel de cette « communauté évaluation ». La première partie de la journée est consacrée à un partage d'expérience entre les Parcs, sur l'évaluation, et la seconde partie de la journée est consacrée à la réalisation d'un travail en atelier pour leur permettre de réfléchir plus activement sur un sujet ou d'acquérir de nouvelles techniques d'animation de réunions collectives.

Les réunions de la communauté évaluation en présentiel réunissent en moyenne une vingtaine de personnes.

La prochaine réunion de la Communauté évaluation aura lieu le vendredi 27 novembre 2026, dans les locaux de la Fédération à Paris 10^{ème}, date et lieu de la tenue de la prestation.

Description de la prestation

Lot unique – Animation d'un atelier pour transmettre aux participants des techniques de travail en collectif sur le passage du bilan à l'évaluation de ce bilan

Besoins

Nous recherchons un prestataire pour animer un atelier pour une vingtaine de personnes (entre 15 et 30 maximum). Les participants pourront être séparés en deux groupes composés d'une dizaine de personnes pour une partie de l'atelier au moins.

Cet atelier serait d'une durée de 1h30 à 2h.

Le sujet de cet atelier serait de transmettre aux participants une méthodologie pour leur permettre de travailler en collectif sur le passage du bilan à l'évaluation.

Les agents des Parcs ont besoin de connaître les techniques pour passer de la réalisation de bilans à la réalisation de l'évaluation (de ces bilans) et pour le faire collectivement avec les élus et leurs partenaires de travail sur le territoire. Idéalement ces techniques de travail collectives doivent être dynamiques et attirantes.

Objectifs

- Animation d'atelier
- Transmettre une (ou plusieurs) techniques de travail en collectif sur l'évaluation aux participants

Précision sur la « livraison » de la prestation

Lot unique

- Première livraison : animation d'un atelier
- Seconde livraison : note d'explication des techniques de travail collectif transmises lors de l'atelier

Modalités d'exécution

Pilotage et suivi de l'exécution : La prestation est suivie par Anaïs Tessore et Léa Roumazeilles à la FPNRF. Une réunion de préparation sera à prévoir en début de prestation pour échanger et bien cibler les besoins (visio possible). Des échanges par mail sont à prévoir entre cette réunion de lancement et le jour J, pour s'assurer de la bonne avancée des prestations selon les attendus de la FPNRF. Une seconde réunion en visio en amont du jour J sera également à prévoir. La réalisation de la prestation devra se tenir dans un dialogue étroit avec les deux chargées de mission en charge de l'évaluation à la Fédération, bien que les propositions, la réalisation, et la rédaction nécessaires soient complètement déléguées au(x) prestataire(s).

Calendrier : L'attribution du marché aura lieu par décision de la direction, la semaine suivant la fin de la publicité, **soit la semaine du 2 novembre 2026**. La prestation devra être réalisée le **vendredi 27 novembre 2026**.

Modalité de remise des offres

Il s'agit d'un marché ordinaire en ce que la prestation est clairement définie et commandée en une seule fois. L'offre pourra faire l'objet d'une négociation. Les groupements sont autorisés.

Conditions de remise de l'offre

Les candidatures et offres seront remises par mail aux deux adresses suivantes : ateessore@parcs-naturels-regionaux.fr et lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr au plus tard le **lundi 26 octobre 2026 à 12h**.

L'offre devra comprendre :

Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise), son statut juridique, son numéro SIRET.

- Le nom de la ou des personnes en charge de la prestation.
- Un devis, qui devra indiquer : le cout unitaire HT et TTC (TVA applicable)
- Une notice technique des articles ou prestations proposés, sur un maximum de 5 pages
- Une proposition de calendrier pour la réalisation de la prestation

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois

Critères de choix

- Prix 40%
- Valeur technique 60%
 - Dont :
 - o Compréhension du besoin et du contexte des parcs : 10%
 - o Méthodologie de réalisation : détails et cohérence : 30%
 - o Compétences et expériences précédentes : 15%
 - o Démarches respectueuses de l'environnement : 5%

L'offre la moins disante sur le critère du prix obtiendra la note maximale. Les autres offres obtiendront un nombre de points inversement proportionnel à l'écart avec l'offre la moins disante. Pour information, le plafond de marché est de 4800 € TTC.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à **ateessore@parcs-naturels-regionaux.fr** et **lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr**

Annexe

Note technique du ministère relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et la mise en œuvre de leurs chartes, disponible en ligne sur Légifrance : [lien ICI](#)